



Annexe au bilan et au compte de résultat

(Décret n° 83-102 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Faits caractéristiques

L'exercice comporte une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

L'exercice précédent comportait une durée de 12 mois.

Règles et méthodes comptables

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels sont établis conformément à la réglementation française en vigueur.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Notes liées à l'actif du bilan

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

La durée d'usage a été retenue dans le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables, l'entité étant en dessous des seuils réglementaires.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

Créances

Les créances à recevoir sont les suivantes :

- Prestations LMA CVL	32 203,30 €
- Divers clients	7 482,63 €
- Uniformation	5 849,50 €
- CNOSF	301,32 €
- Fournisseurs Avoirs à recevoir	356,67 €
- Cotisations à recevoir des adhérents	245,00 €

Les subventions à recevoir au 31 décembre 2016 concernent :

- La subvention de fonctionnement 2016 du Conseil régional Centre-Val de Loire pour 70 000€,
- Les subventions Cap'Asso 2016 pour 5 000€.

La trésorerie

La trésorerie disponible au 31 décembre 2016 est en augmentation de 25 977,48€ par rapport au 31 décembre 2015.



Annexe au bilan et au compte de résultat

(Décret n° 83-102 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Les charges comptabilisées d'avance

- Intervention informatique et maintenance	1 793,00 €
- Assurance	1 412,58 €
- Location photocopieur	1 412,85 €
- Documentation	826,31 €
- Frais Assises CNOSF	1 542,60 €
- Plateforme e-subvention	704,00 €

Notes liées au passif du bilan

Fonds propres

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016, les capitaux propres ont augmenté de 3 247,84€. Cette variation s'explique de la façon suivante :

- Résultat de l'exercice 2016 :	7 081,68 €
- Variation subvention d'investissement :	- 3 833,34 €

Provisions pour risques

L'augmentation de 1 656,75€ correspond à la dotation aux provisions des indemnités de fin de carrière.

Dettes

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 28 100,11 €, dont 3 652,42 € de factures non parvenues.

Les dettes fiscales et sociales comprennent principalement les postes suivants :

- Dettes congés payés et primes :	17 807,00 €
- Dettes sur charges sociales congés payés et primes :	8 153,00 €
- Dettes aux organismes sociaux :	32 017,73 €
- Taxe formation continue :	3 173,00 €

Les autres dettes comprennent les postes suivants :

- CNDS Innovation sociale	696,00 €
---------------------------	----------

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 14 856,11€ :

- BOP Territoire	1 500,00 €
- BOP Etude impacts économiques et sociétaux	1 000,00 €
- BOP Citoyenneté	3 523,11 €
- Subvention Cap'Asso Direction	5 833,00 €
- Subvention DRDJSCS AEFPE	3 000,00 €



Annexe au bilan et au compte de résultat

(Décret n° 83-102 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Notes liées au compte de résultat

Ventilation des produits

Les prestations LMA CVL ont diminué de 20 834,30€ sur l'exercice 2016.

Les subventions CNDS se sont élevées à 151 000€.

Les subventions du Conseil Régional se sont élevées à 174 513€, celles-ci comprennent les subventions Cap'Asso pour un montant de 34 513€ et la subvention de fonctionnement pour 140 000€.

Soit une diminution de 10 277€ par rapport aux subventions reçues en 2015.

Charges et produits exceptionnels

Les charges exceptionnelles correspondent aux diverses charges exceptionnelles pour la somme de 261,10€.

Les produits exceptionnels correspondent à un avoir du GEMES Centre-Val de Loire relatif à l'exercice 2015 pour un montant de 375,70€.

Rémunération globale des trois plus hauts cadres dirigeants

Néant

Evaluation des contributions volontaires

La valorisation du bénévolat est estimée pour l'année 2016 à 27 195€ pour 1 813h :

- 373h cumulées pour le temps de présence des élus du CROS Centre-Val de Loire aux réunions statutaires (comités directeur, bureaux exécutif et conseils) et les temps de déplacement liés,
- 1 440h cumulées de bénévolat pour le Président, le Trésorier et la Secrétaire générale.

Le taux horaire pris en compte est de 15€, soit l'équivalent d'un SMIC chargé.

Concernant les contributions en services, le partenariat avec le Groupe ACCOR est estimé à 6000€ pour l'organisation de la cérémonie des vœux.